



Ville de Pecquencourt

ARRETE MUNICIPAL N° 1335

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN ECHAFAUDAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le maire de la commune de PECQUENCOURT,
Vu la demande présentée par la SARL NORD HYDRO 102, rue du moulin 59194 ANHIERS pour installer un échafaudage au droit de la façade du 46 rue Joseph Bouliez 59146 Pecquencourt afin d'entreprendre des travaux de toiture.
Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de bon ordre en matière de circulation,

ARRETE

ARTICLE I :

À compter du 13 août 2023 8h00 jusqu'au 21 août 2023 à 18h00 un échafaudage pourra être installé au droit de la façade du 46 rue Joseph Bouliez.

ARTICLE II :

L'échafaudage sera édifié de telle sorte qu'un passage pour piétons de 1 mètre de largeur sera conservé entre ledit échafaudage et la bordure de la chaussée.

ARTICLE III :

L'échafaudage devra être protégé de telle façon qu'aucun débris ne puisse atteindre les piétons et les véhicules.

ARTICLE IV :

Il sera signalé la nuit à ses extrémités par une signalisation auto réfléchissante.

ARTICLE V :

Une fois les travaux effectués, l'entreprise sera dans l'obligation d'ôter tous panneaux publicitaires

ARTICLE VI :

Les services de police, de gendarmerie et techniques de la ville veilleront à l'exécution du présent arrêté qui sera déposé en Sous-préfecture et publié.

Fait à Pecquencourt, le 02 août 2023

Le Maire,
Joël PIERRACHE

